



## Le Droit

Manchette, mercredi 5 octobre 2005, p. 4

### **L'évaluation grimpe de 12 % en moyenne à Ottawa**

Les propriétaires de maison d'Ottawa verront la valeur moyenne de leur résidence augmenter de 12 % en 2005 par rapport au dernier avis qu'ils avaient reçu de la part de la Société d'évaluation foncière des municipalités (SÉFM) à l'été 2003.

\* \* \*

Dans les faits, la valeur accrue d'une propriété ne se traduit pas nécessairement par une augmentation automatique du compte d'impôt foncier. Les propriétaires doivent plutôt comparer le pourcentage indiqué sur leur avis à celui de 12 % de la Ville. Si les deux nombres sont identiques, ils profiteront d'un gel de leur compte de taxes. Si le pourcentage figurant sur l'avis est supérieur à 12 %, ils devront payer davantage et ils paieront moins s'il est inférieur.

### **12 % en Ontario**

En Ontario, la hausse moyenne est également de 12 % pour les propriétaires de maison.

Par ailleurs, le conseil municipal pourrait décider de hausser l'impôt foncier afin de maintenir les services ou d'augmenter ses revenus. La majorité des propriétaires seraient alors touchées à des degrés divers par des hausses qui s'ajouteraient à celles découlant de leur dernier avis d'évaluation. Le chiffre de 7 % circule actuellement chez les élus et les fonctionnaires mais ils indiquent qu'il faudra attendre l'adoption du budget en décembre avant de le connaître avec précision.

Les propriétaires d'édifices à logements multiples devront, pour leur part, faire face à des hausses moyennes de 30 % de leur évaluation. Selon John Dickie, président du Eastern Ontario Landlord Organization (EOLO), leur compte d'impôt foncier grimpera de 13 % et les locataires subiront alors des hausses de loyer d'au moins 2 % de plus que la limite fixée par la province qui est de 1,5 % en 2005. Ces propriétaires pourraient alors en appeler au Tribunal du logement de l'Ontario pour faire augmenter la limite actuelle.

\* \* \*

**© 2005 Le Droit. Tous droits réservés**